

APPAREILS À PRESSION : APPLICATION DU CODAP®, DIVISIONS 1 ET 2



Assurez la conformité de vos appareils à pression en utilisant les règles de choix des catégories de construction, des matériaux, des règles de fabrication et de contrôle du Codap® (Code français des appareils à pression). (ex S32)

Présentation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la structure du code
- Connaître les principales différences entre CODAP® Divisions 1 & 2
- Choisir une catégorie de construction du code en fonction de la catégorie de risque de la DESP
- Appréhender l'impact du choix d'une catégorie de construction du code sur les exigences du code
- Connaître l'inspection et les contrôles applicables à un appareil à pression
- Établir le dossier d'un appareil à pression

Méthodes pédagogiques

Formation alternant théorie et échanges fréquents, présentation par exposés avec illustrations et vidéos

Moyens d'évaluation

Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation

Profil du formateur

Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements

Personnel concerné

Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication, méthodes et contrôle-inspection. Inspecteurs de maintenance, installation sur site, etc.

Prérequis

Formation générale sur le Code de Construction qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un ou plusieurs des domaines : Métallurgie • Fabrication des équipements sous pression • Examen non destructif (visuel, ressuage, radiographie, ...) • Conception et calcul d'équipements sous pression • Formation nécessitant de connaître la DESP/68/UE • Inspection en service d'équipements sous pression • Procédés industriels nécessitant des équipements sous pression (pétrole et gaz, nucléaire, chimie, ...)

Ref : ESP11

DISPONIBLE EN INTRA

SESSION EN 2026

Lyon

⌘ 21h - 2740 € HT

→ du 14/10 au 16/10/2026

Courbevoie

⌘ 21h - 2740 € HT

→ du 09/12 au 11/12/2026

SESSION EN 2027

Courbevoie

⌘ 21h - prix : nous consulter

→ date à venir pour cette session

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation
+33 (0)970 820 591
formation@cetim.fr

Responsable pédagogique

Philippe Rohart

En situation de handicap ?

Consulter notre référent handicap pour étudier la faisabilité de cette formation à
referent.handicap@cetim.fr

Programme de la formation

→ Généralités

- › Domaine d'application des divisions 1 et 2 du Codap® .
- › Application des exigences du code vis-à-vis des exigences de la DESP : choix de la catégorie de construction du code
- › Influence générale du choix de la catégorie de construction (contrainte nominale de calcul, coefficient de soudure, réception des matériaux...)
- › Aménagements des exigences de la Division 2.

→ CT Matériaux

- › Objet et organisation du CT Matériaux
- › Utilisation du CT Matériaux
- › Conditions de livraison des matériaux
- › Choix du document de contrôle
- › Règles de prévention du risque de rupture fragile.

→ Conception et calcul

- › Présentation des règles de conception et de calcul :
 - › C1 Généralités
 - › C2 Règles de calcul des enveloppes cylindriques, sphériques et coniques soumises à une pression intérieure
 - › C3 Règles de calcul des fonds soumis à une pression intérieure
 - › C4 Règles de calcul des enveloppes cylindriques, sphériques, coniques et des fonds bombés soumis à une pression extérieure
 - › C5 Règles de calcul des enveloppes comportant des ouvertures
 - › C6 Règles de calcul des assemblages à brides boulonnées soumis à une pression intérieure
 - › C7 Règles de calcul des échangeurs de chaleur à plaques tubulaires
 - › C8 Règles de calcul des soufflets pour compensateurs de dilatation
 - › C9 Charges additionnelles autres que la pression
 - › C10 Règles générales d'analyse
 - › C11 Admissibilité des sollicitations variables - Analyse à la fatigue
 - › C12 Règles de calcul des doubles enveloppes.

→ Fabrication

- › Règles sur les tolérances de fabrication
- › Règles de fabrication des aciers non-alliés, faiblement alliés et alliés
- › Règles de fabrication des aciers inoxydables austénitiques
- › Recommandations pour le choix d'assemblages soudés : Annexe FA1
- › Qualifications relatives au soudage
- › Qualifications relatives au dudgeonnage.

→ Contrôle et inspection

- › Contrôles destructifs
- › Contrôles non destructifs : étendue des contrôles, critères d'acceptation...
- › Essai de résistance
- › Documentation : dossier de fabrication
- › Inspection.

EN PARTENARIAT AVEC



Cette formation



Même thématique